



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2017

Lieu : ENTRANAM – rue du Tronquoy, 10 – Noville-les-Bois

Heure : 9 H 30 – 12 H 00

Présents, excusés et procurations : voir documents annexés.

Pour l'EWETA : Dominique NOTHOMB, Sognia ANGELOZZI et Corine DEMANY

---

### Ordre du jour

- Approbation du PV du CA du 17 janvier 2017.
  - Motion du Président relative aux prérogatives du Bureau (note communiquée par courriel le 20.03.2017).
  - Gestion des ressources humaines : point de la situation à ce jour.
  - Avenir institutionnel du secteur : position/orientation à prendre.
- Modification CWASS
1. Présentation des points sujets à être modifiés et demande de remarques aux administrateurs en séance (cf. documents d'analyse en annexes).  
Nous avons établi 2 versions :
    - Une version courte – relevé des modifications les plus importantes : annexe 1
    - Une version longue – l'ensemble du Code réglementaire wallon de l'Action Sociale et de la Santé, relative aux entreprises de travail adapté : annexe 2
  2. Appel à participation de quelques administrateurs à la première réunion de travail au Cabinet PREVOT, le 22 mars à 9 h 30.
- Retour GT Avenir secteur
- Retour GT Quotas suite au tour des provinces
- Négociations sectorielles et Accords NM : position/orientation à prendre
    - ✓ Définition de nos besoins
    - ✓ Analyse des points de revendications connus pour la SCP et chiffrages
    - ✓ Analyse des points de revendications connus pour les ANM et chiffrages
  - Préparation AG du 2 juin 2017
  - Divers
    - ✓ UWE : participation en tant qu'invité au CA et groupes de travail thématiques
    - ✓ Marché de récupération avec l'AFT (Association francophone de tennis)
    - ✓ Fonds Venture Philantropy : état d'avancement du projet déposé par l'EWETA

---

Le quorum étant atteint à 9 h 30, le CA débute.

Avant d'entamer l'ordre du jour du CA, Monsieur DELAVEUX signale que l'ordre du jour étant très chargé, le timing sera scrupuleusement géré afin de pouvoir aborder tous les points.



### • **Approbation du PV du CA du 17 janvier 2017**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### • **Motion du Président relative aux prérogatives du Bureau (note communiquée par courriel ce 20 mars 2017)**

Monsieur DELAVEUX signale que le Bureau de l'EWETA fonctionne de mieux en mieux et rappelle que cet organe ne prend pas de décision, il prépare l'ordre du jour des réunions du CA. Celui-ci permet de structurer les points à aborder en CA.

Le Président fait lecture de sa note aux administrateurs dans laquelle figure la demande que le Bureau puisse gérer, en plus de la gestion opérationnelle de l'administration de l'EWETA et de son personnel, la gestion financière et ce, dans les limites du budget voté par le CA et validé par l'AG.

Afin de répondre au mieux aux attentes des administrateurs, il est demandé également que les sujets à aborder en Bureau/CA/AG fassent l'objet d'une demande adressée à la direction qui organisera le débat de fond avec les instances requises.

Les membres du Bureau demandent que le travail soit priorisé vu le nombre de dossiers à traiter et la charge de travail qui en découle. Il est rappelé que l'équipe déjà insuffisante est réduite temporairement depuis le mois de novembre dernier.

Il faut que le Bureau établisse des règles et la priorité des dossiers (exemple : le dossier « Prisons » est reporté). Les discussions de fond sont chronophages.

Un administrateur demande de clarifier les missions du Bureau et de voter cette décision en CA et ensuite en AG. Il semble que cette balise soit suffisante.

Cette proposition n'est pas contestée.

### • **Gestion des ressources humaines : point de la situation à ce jour**

Le personnel présent à ce CA est prié de sortir de la salle pour permettre aux administrateurs de délibérer sur le sujet.

Le CA se prononce à la majorité moins 2 abstentions en faveur de la décision suivante relative à la direction de l'EWETA :

En faveur d'une majoration salariale d'un montant mensuel de 300 € bruts, ainsi qu'à l'octroi d'un montant de 200€ net pour frais de bureau et frais de représentation et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## • Avenir institutionnel du secteur : position/orientation à prendre

### ➤ Modification CWASS :

1. Présentation des points sujets à être modifiés et demande de remarques aux administrateurs en séance (cf. document avec indication du mandat donné par le CA de l'EWETA vis-à-vis des points les plus importants – cf annexe 1) :

Les membres du CA passent en revue les différents points repris dans la note de synthèse envoyée par mail et redistribuée en séance.

Voici quelques éléments de discussion :

- Conditions supplétives d'admissibilité : ces conditions semblent plus larges.

Les administrateurs proposent que cette modification soit étudiée en prenant 2 cas pratiques en ETA.

- Conditions d'agrément : il est demandé aux administrateurs s'ils sont d'accord avec les points a,b,c,d repris dans la note.

En ce qui concerne le point c (Proposition d'un directeur temps plein), plusieurs questions se posent notamment pour les directeurs travaillant pour 2 ETA.

Sur le fond, il faut demander à l'AViQ de clarifier cette proposition de modification mais le CA décide de ne pas imposer de norme sur ce point et laisser la règle actuelle, à savoir, pas de précision sur la notion du temps de travail.

- Travailleur social temps plein

Certains administrateurs se réjouissent de la modification reprise au point d (Travailleur social TP y compris pour les ETA en-dessous de 100 travailleurs par tranche de 50 travailleurs).

Le CA demande de vérifier la faisabilité pour les ETA de moins de 100 travailleurs étant donné qu'il y a quand même un coût pour l'employeur en dehors de la subvention couvrant le temps plein.

- Conditions de subvention :

L'AViQ propose de limiter la subvention sur salaire à 75 % afin de respecter la réglementation sur les Aides d'Etat.

Diverses interrogations sont échangées à propos de cette réglementation limitant les aides sur salaires à 75 %.

L'équipe informe de la situation du dossier suivi par le service juridique de l'AViQ. Celle-ci privilégie la notification des Aides. L'EWETA a exprimé ses réticences à cette option en raison des risques liés à ce choix.

Le Conseil d'administration demande de continuer à suivre de près le dossier Aides d'état qui donnera l'orientation à prendre sur cette question de plafonnement du subside à 75 %.

- L'AViQ propose la suppression des subsides mi-temps encadrement concernant 34 ETA et en compensation augmenterait la subvention forfaitaire de l'ensemble du personnel d'encadrement à 41,57 % au lieu de 40 %  
Certains administrateurs concernés ont fait leur calcul et sont satisfaits de la proposition.  
Le conseil d'administration recommande aux autres ETA concernées de faire également leur calcul. L'EWETA pourra ensuite prendre position.

- Passage à un quota heures

A la place du quota « personnes », l'AViQ propose un quota « heures » à raison de 2.350.000 heures par trimestre. Or, si nous transformons le 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 en heures prestées, nous atteignons un minimum de 2.400.000 heures.

Si pendant 2 trimestres consécutifs, le plafond est atteint, alors l'AViQ déterminerait par ETA et pour une durée d'un an, un quota maximum d'heures pouvant être subsidiés.

Le plafond d'heures maximum proposé par l'AViQ ne nous est pas favorable.

Certains administrateurs sont favorables pour un quota heures « homme » avec quota heures maximum autorisé.

Certains administrateurs désirent évoluer vers un quota heures mais négocier plus d'heures (= nombre de personnes en 38 heures par semaine).

Il est signalé que les règles d'encadrement restent identiques.

Le quota heures global proposé par l'AViQ est inférieur au potentiel offert au secteur. Aujourd'hui, en théorie, si nous devons transformer le quota personnes en quota heures, nous arriverions à environ 12 millions d'heures.

En conclusion, la majorité des administrateurs est favorable au nombre d'heures si on part du consommable d'heures et non des heures réellement consommées.

- Contrats d'entreprise

Les deux propositions faites par l'Agence sont inadmissibles pour le secteur.

C'est une attaque envers les travailleurs des ETA. C'est une hostilité de principe via nos ETA ignorant le fonctionnement économique de celles-ci.

Un administrateur requiert un débat de fond plutôt que de recourir à des expédients qui ne répondront pas aux attaques récurrentes concernant les CE. L'enjeu est important et consiste à démonter cette hostilité sociale.

A propos du temps de déplacement à considérer comme du temps de travail, un administrateur signale que lorsque le travailleur se rend plus de 40 jours à l'extérieur, ce déplacement doit être considéré comme du travail à domicile fixe.

Par ailleurs, nous savons qu'il s'agit de revendications syndicales. Dans le passé, lors des dernières modifications de l'Arrêté des ETA, l'EWETA avait déjà marqué son opposition ferme sur une discussion de ces 2 points dans le cadre de l'Arrêté des ETA. Ces demandes ne relèvent en effet pas de la compétence de l'AViQ, mais de la Sous-commission paritaire des ETA.



- Dispositif de maintien

Afin de répondre à une ancienne demande de l'EWETA, l'Agence propose de porter la subvention trimestrielle à 500 € au lieu de 1000 € par travailleur déclaré en dispositif de maintien.

L'EWETA veillera à ce que les ETA bénéficiant d'un dispositif de maintien puissent doubler automatiquement les postes. Ex l'ETA agréée pour 3 postes à 1000 €/T serait subsidiée pour 6 postes à 500 €. En cas de non utilisation par ces ETA, au bout d'1 an par ex, ces postes seraient mis à disposition d'autres ETA.

A l'art 1049 – point 1, le CA demande de remplacer : assurer l'encadrement « unique » des PH par « Spécifique ».

- Grille de perte de rendement

Un groupe de travail sera constitué par le Cabinet PREVOT et AViQ.

A nous de déterminer la méthode de travail. Savoir si nous souhaitons modifier quelque chose par rapport à la perte de rendement.

Dominique demande quels sont les besoins ? Un administrateur répond que ça ne fonctionne pas mal actuellement.

La grille de rendement doit rester constante.

Après avoir passé en revue tous les points de la note du CWASS ETA reprenant les principales modifications proposées, Hugues Procureur désire ajouter des remarques supplémentaires :

- Intégrer dans la notion de rémunération : l'indemnité de préavis (préavis non presté) qui n'est pas subsidiée en CP 327.03 alors qu'elle l'est en CP 319.
- Remplacer les 4 jours de formation obligatoires par une moyenne serait plus appropriée.
- Intégrer 20 % de PH dans l'encadrement ne correspond pas à la réalité. Demander plus de souplesse.

En parallèle de l'information déjà communiquée aux membres dans le Bulletin d'information n° 5 du 24 février 2017, un point de la situation est partagé en ce qui concerne les Accords du Non marchand. Les organisations syndicales font pression depuis des mois auprès du Gouvernement wallon pour obtenir une enveloppe supplémentaire pour financer leurs revendications (réduction du temps de travail à 37 H avec embauche compensatoire – Augmentation de 1% des barèmes du personnel d'encadrement). Ces deux revendications ont été chiffrées par l'Agence pour les ETA. Il faut souligner que Philippe D'Hollander a appuyé la demande du secteur lors de la présentation de ses chiffres, en précisant que ce dont le secteur a le plus besoin, c'est d'avoir plus de soutien pour créer de l'emploi.

2. Appel à participation de quelques administrateurs à la 1<sup>ère</sup> réunion de travail du Cabinet PREVOT, le 22 mars à 9 h 30.

Les personnes qui seront présentes au Cabinet sont :

- ✓ Pour l'AViQ : DELANDSHEER et D'HOLLANDER
- ✓ Pour l'Inspection AViQ : BAUDE et LANGELET
- ✓ Pour le Cabinet : SENEPART, HENIN et BLEROT
- ✓ Pour le banc syndical : EMMANUELIDIS Raphael et François LAURENT
- ✓ Pour l'EWETA : NOTHOMB, CHARDON, DIEU, AFANO, DELAVEUX et ANGELOZZI

Récapitulatif des points importants à voir au Cabinet :

- ✓ Quota heures
- ✓ Public admissible en ETA
- ✓ Contrat d'entreprise
- ✓ Notion temps de travail pour direction ETA

➤ **Retour GT Avenir secteur**

Le GT EWETA a avancé sur différentes pistes de travail/réflexion :

- Comparaison entre les ETA flamandes (maatwerk bedrijven) et les ETA wallonnes.

Poursuite de l'analyse. Objectif : valoriser les bonnes pratiques et la réglementation avantageuse pour le secteur et en vigueur dans les 2 autres régions.

L'EWETA est en contact avec Groep Maatwerk et la FEBRAP.

- Actualisation de l'Etude DEFOURNY : (le professeur nous a informé du coût pour 1 mi-temps économiste et 1 mi-temps juriste, ce qui représente 60.000 €.)

Préconisation d'une étude en interne au Cabinet du Ministre Prévot avec réorientation de l'étude vers des pistes éclairantes pour l'avenir du secteur.

Questions des administrateurs :

- ✓ Ne serait-il pas utile d'investiguer une ETA pour obtenir un retour d'une ETA Flamande ?
- ✓ Des ETA en Flandre font travailler des PH qui ont un statut de stagiaire en formation, ce qui leur permettrait d'établir des devis avec des coûts salariaux beaucoup moins élevés, l'EWETA est entrain de vérifier cette information.
- ✓ Comment performer le groupe de travail Avenir ? faire davantage pression sur la Région Wallonne ? Nous rencontrons le 18 mai le Ministre PREVOT
- ✓ Il faut maintenir ce groupe de travail mais avec un mandat plus clair.
- ✓ L'EWETA soumet une lettre de mission au CA. Sur cette base, le GT se réunit avec un mandat clair.

➤ **Retour GT Quotas suite au tour des provinces**

Le tour des provinces est presque complet, il reste la province de Luxembourg.

Pour les 4 provinces consultées (Brabant Wallon, Hainaut, Liège et Namur), la tendance donnée est :

- Hainaut est favorable à la grande solidarité avec ouverture à un débat de fonds sur les questions qui fâchent (pratique de marchés des ETA, concurrence, ...)
- Namur laisse le choix aux ETA individuellement en CA, pas de souhait d'avoir une position de fédération provinciale
- Brabant wallon est favorable à la petite ou la grande solidarité avec ouverture à un débat de fonds sur les questions qui fâchent (pratique de marchés des ETA, concurrence, ...)
- Liège est favorable à la petite solidarité avec ouverture à un débat de fonds sur les questions qui fâchent (pratique de marchés des ETA, concurrence, ...)



La demande transversale de ces Fédérations provinciales est de maximaliser, tout comme en 2015, l'utilisation du quota de la section 3 car il reste de la marge. Bien entendu, la subvention sera moindre et devra donc être régularisée par l'AViQ vu que le plafond de subvention en section 3 est plus bas.

Quelle que soit la piste retenue, petite ou grande solidarité, il sera garanti aux ETA qui ne sont pas en dépassement de n'avoir aucun impact financier conformément à ce qui a été appliqué pour les quotas 2015.

De la même manière, il sera garanti qu'il n'y aura aucun impact sur la redistribution des quotas les années ultérieures.

Les données en notre possession aujourd'hui montrent un dépassement moins important, environ 350 emplois en dépassement en section 2 – au lieu des 560 emplois environ que nous avons obtenu lors des précédentes évaluations par les ETA. Plusieurs raisons à cela :

- Les chiffres réels du 3<sup>ème</sup> T 2016 ont été consolidés par l'AViQ
- Certaines ETA ont demandé des changements à l'AViQ sur le 3<sup>ème</sup> T 2016 soit en demandant de supprimer la subvention pour des emplois en section 1 et 2, soit en demandant de transférer des emplois en section 3.

Néanmoins, toutes les ETA en dépassement n'ont pas effectué cet exercice.

Quelques administrateurs estiment que la position de base doit être décidée par le CA.

Indépendamment d'une petite ou grande solidarité, il faut sortir de l'ornière habituelle et saisir cette situation d'augmentation des emplois comme une opportunité de revendiquer politiquement la prise en compte des emplois créés par les ETA.

Le message que nous devons retenir est qu'il y a création d'emplois dans le secteur des ETA. Notre taux d'emploi est largement supérieur aux autres secteurs du Non marchand.

Par contre, il est évident que notre secteur doit avoir le courage d'aborder au sein de l'EWETA les problèmes qui fâchent (contrat d'entreprise, concurrence, etc,...)

Politiquement, il s'agit d'un message positif à utiliser pour renforcer le positionnement de notre secteur à l'avenir.

Questions en vue du vote :

- ✓ Maximaliser l'utilisation en section 3 de manière globale ?
- ✓ Petite solidarité ?
- ✓ Grande solidarité ?
- ✓ Débat de fond : Question concurrence ou autre entre ETA ?
- ✓ Proposition à D'HOLLANDER ?

Proposition :

- ✓ Par rapport à l'année dernière, étendre la petite solidarité à la grande solidarité et ce sur base volontaire des ETA.

Issue du vote :

- Votes en faveur de la Petite solidarité : 9
- Votes en faveur de la Grande solidarité : 19 et poursuite des travaux sans impact financier pour les ETA en non dépassement de leur quota théorique et sous réserve d'acceptation de l'AViQ.

Récapitulatif de la décision :

- ✓ Maximaliser l'utilisation des quotas en section 3 de manière globale
- ✓ Grande solidarité sur base volontaire pour l'application de la régularisation des subsides 2016
- ✓ Pas d'impact financier pour les ETA en non dépassement de leur quota théorique

### • **Négociations sectorielles et Accords NM : position/orientation à prendre**

Le front commun syndical de la SCP 327.03 nous présentera le 30 mars, son cahier de revendications pour la période 2017-2018.

Pour exprimer les demandes de nos employeurs, nous devons plutôt exprimer leurs **besoins**.

Le banc syndical a apprécié l'ouverture des représentants de l'EWETA lors de leur rencontre informelle du 24 janvier dernier.

Dominique fait lecture du compte rendu intitulé « Rencontre informelle porte-paroles SCP 327.03 – Le 24 janvier 2017 ». Celui-ci sera joint au PV (Cf Annexe 2).

Sognia commente le document distribué en séance intitulé « Note préparatoire CA 21 mars 2017 » (Cf Annexe 3). Cette note reprend une liste de points non exhaustive sur lesquels l'EWETA pourrait être amenée à se pencher à différents niveaux et qui feront encore l'objet de consultations futures. Certains points relevant du CWASS ayant été déjà abordés dans le point CWASS.

Concernant les contrats d'entreprise pratiqués par les ETA, les administrateurs restent ouverts à un débat de fonds au sein de l'EWETA et avec les organisations syndicales de la SCP 327.03. Cette position a déjà été exprimée à plusieurs reprises aux organisations syndicales. Mais nous savons que les organisations syndicales reviendront à nouveau avec des revendications relatives à l'assurance omnium et le temps de déplacement. Nous devons être proactifs.

En ce qui concerne l'assurance omnium demandée par le banc syndical depuis un certain temps, il ne faut pas lui donner un caractère obligatoire. Concernant leur autre demande relative au temps de déplacement à considérer comme du temps de travail, il faut analyser plus profondément encore la question.

En conclusion, il est demandé de remettre en place le groupe de travail Contrats d'entreprise sans avoir obligatoirement un CA auparavant et poursuivre les travaux sur un vade mecum, ainsi que des ouvertures/avancées financières.

L'équipe préparera une note sur les besoins du secteur pour la SCP 327.03 du 30 mars 2017.



## • Préparation AG du 2 juin 2017

Faute de temps, ce point n'est pas abordé en séance.

## • Divers

- ✓ UWE : participation de l'EWETA en tant qu'invitée au CA et groupes de travail thématiques  
Nous n'avons reçu qu'une seule réponse pour participer à ces réunions. Monsieur DIEU a désiré pouvoir assister à ces groupes de travail.  
Le Conseil d'administration accepte que Monsieur DIEU (ou à défaut Madame NOTHOMB) y assiste.
  
- ✓ Marché de récupération avec l'AFT (Association francophone de tennis)  
Serge Delaveux souhaite faire partager une opportunité de marché :  
Il s'agit d'un contact avec l'AFT qui gère 395 clubs de tennis en Wallonie et à Bruxelles. Le Président de l'EWETA a été contacté et propose ce marché au nom de l'EWETA à titre d'essai sur 20.000 balles de tennis à trier dans un premier temps.  
La logistique se trouve à Valenciennes.  
Les administrateurs présents émettent des réserves sur ce marché. Ils demandent de récolter plus d'infos avant d'associer le nom de l'EWETA à ce marché.  
  
Monsieur DELAVEUX signale que c'était une façon de permettre à l'EWETA de lui donner une image de communication.  
  
En conclusion des discussions, le Président effectuera la phase de test au nom de son ETA et sous-traitera par la suite avec les ETA intéressées.
  
- ✓ Fonds Venture Philantropy : état d'avancement du projet déposé par l'EWETA  
Ce point n'est pas abordé en séance par manque de temps. Il est reporté.

La séance est levée à 13 H 30.

Fait à Couillet, le 23 mars 2017.

Serge DELAVEUX,  
Président.